March 20, 2014

Coram: Abella, Rothstein and Moldaver JJ.

BETWEEN:

Ontario Energy Board

Applicant

- and -

Ontario Power Generation Inc., Power Workers' Union, Canadian Union of Public Employees, Local 1000 and Society of Energy Professionals

Respondents

Ontario Education Services Corporation and Consumers Council of Canada

Interveners

JUDGMENT

The motion for permission to file a sur-reply is granted. The application for

Le 20 mars 2014

Coram : Les juges Abella, Rothstein et Moldaver

ENTRE:

Commission de l'énergie de l'Ontario

Demanderesse

- et -

Ontario Power Generation Inc., Syndicat des travailleurs et travailleuses du secteur énergétique, Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1000 et Society of Energy Professionals

Intimés

Corporation des services en éducation de l'Ontario et Conseil canadien de la consommation

Intervenants

JUGEMENT

La requête en vue d'obtenir l'autorisation de déposer une réponse à la réplique est

No. 35506

leave to appeal from the judgment of the Court of Appeal for Ontario, Number C55602, C55641 and C55633, dated June 4, 2013, is granted. No costs are awarded as none were requested.

accueillie. La demande d'autorisation d'appel de l'arrêt de la Cour d'appel de l'Ontario, numéro C55602, C55641 and C55633, daté du 4 juin 2013, est accueillie. Puisqu'aucune ordonnance quant aux dépens n'a été sollicitée, aucuns dépens ne sont adjugés.

J.S.C.C. J.C.S.C.